

COMMISSION DEPARTEMENTALE CDPME

Procès-verbal N°4 Réunion (restreinte) du 11 mai 2022

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

CHEVILLY LARUE / FC NOGENT - Match de championnat– SENIORS D2.A du 26/05/2022 à 15h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club **FC NOGENT**

La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :

- 1 arbitre officiel à la charge du club recevant,
- 2 arbitres assistants à la charge du club recevant,
- 1 délégué officiel à la charge du club visiteur,
- **Match classé sensible**

CRETEIL FUTSAL US / VSG Futsal – Match de Championnat Futsal D1 du 16/05/22 à 21h00

La CDPME confirme cette rencontre en "MATCH SENSIBLE"

Et

A défini la procédure suivante pour cette rencontre : **MATCH A HUIS CLOS**

- Ouverture de l'installation à 19H30

Gymnase Casalis 33 avenue du Docteur Casalis à Créteil

- Les équipes devront être impérativement présentes avant 20h00

Composition des personnes autorisées à pénétrer sur l'installation :

- joueurs maxi par équipe – *selon les règlements de la compétition*
- 2 Dirigeants maxi par équipe et 1 éducateur
- le référent sécurité de l'équipe

- les arbitres officiels du District
- les délégués officiels du District
- les observateurs CDA
- le représentant de la Commission Futsal du District

Toutes les personnes devront obligatoirement être identifiées et présenter aux délégués officiels leur licence valide pour la saison 2021/2022.

- Fermeture des installations à 20h05.

- La rencontre débutera à 21h00

Les équipes devront avoir quitté les installations du Gymnase au plus tard à 22h30.

La procédure est transmise aux clubs concernés, aux Arbitres Officiels et aux Délégués Officiels, aux Représentants des Commissions Concernées et à la Mairie de Créteil et au « Référent Police » de la préfecture de Créteil pour mise en place du Dispositif.

La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :

- 2 arbitres officiels à la charge du club recevant,
- 2 délégués officiels à la charge du District,
- Police Nationale

En cas de non respect des présentes recommandations, les équipes pourront faire l'objet de sanctions.

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation